

NOUVELLE ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-1280 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844 DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance tenue le lundi 11 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement N° 2023-1280 modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de notamment :
 - modifier le plan de zonage afin de créer la nouvelle zone « 2169 » à même la partie ouest de la zone « 2093 », situées dans le pôle central de Rouyn-Noranda, dans le secteur de l'avenue Québec et de la rue Iberville Ouest, de sorte à scinder la zone « 2093 » en deux (2) parties, et que la limite entre les deux (2) zones soit située à une distance de 60 mètres de l'emprise de l'avenue Québec;
 - créer la grille des spécifications de la nouvelle zone « 2169 » de sorte à y autoriser les usages d'habitation de moyenne et de haute densité, soit entre 6 et 16 logements par bâtiment, d'y permettre les projets intégrés, de définir les normes d'implantation et d'exiger une bande tampon végétalisée par rapport à la zone « 2088 » équivalent à une distance de trois (3) mètres par étage du bâtiment érigé;
 - modifier la grille des spécifications de la zone « 2093 » afin d'augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment de 12 à 32 et d'exiger une bande tampon végétalisée par rapport à la zone « 2088 » équivalente à une distance de trois (3) mètres par étage du bâtiment érigé.
- 2) Des modifications ont été apportées au projet de règlement N° 2023-1280 afin d'exiger une bande tampon végétalisée de trois (3) mètres par étage du bâtiment (par rapport à la zone « 2088 ») applicable seulement pour les bâtiments de treize (13) logements et plus.
- 3) Une nouvelle assemblée de consultation publique sera tenue le **lundi 11 mars 2024 à compter de 19 h 55** à la salle du conseil située au 5^e niveau de l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda.
- 4) Le projet de règlement N° 2023-1280 peut être consulté aux heures et jours normaux d'ouverture au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.
- 5) Le projet de règlement N° 2023-1280 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DESCRIPTION DES ZONES VISÉES:

Zone « 2093 » : L'actuelle zone « 2093 » est constituée des propriétés de la rue Iberville Ouest (279 et 315, rue Iberville Ouest) ainsi que le terrain vacant à proximité sur l'avenue Québec. À la suite de l'entrée en vigueur du présent règlement, la zone « 2093 » serait réduite par le transfert vers la nouvelle zone « 2169 » d'une partie du terrain vacant en bordure de l'avenue Québec.

Zone « 2169 » : La nouvelle zone « 2169 » serait créée à même une partie de l'actuelle zone « 2093 » et serait constituée d'une partie du lot vacant en bordure de l'avenue Québec (profondeur de 60 mètres).

Un plan détaillé de ces zones est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 6^e jour du mois de février 2024 et publié le 14 février 2024

Angèle Tousignant, greffière